



CONSEIL COMMUNAL DE ROSSINIÈRE

Procès-verbal de la séance de Conseil communal du 6 décembre 2025

M^{me} Fabienne Ziörjen, présidente, salue les conseillères et conseillers, le syndic, ainsi que les municipales et municipaux.

Elle donne ensuite la parole à la secrétaire pour l'appel, qui fait état de la présence de vingt-deux conseillères et conseillers ; MM. Fernand Dubuis et Guillaume Lenoir, ainsi que M^{mes} Valérie Richoz et Cécile Tribot sont excusées ; M. Benoît Peverelli est absent.

La présidente constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Elle donne connaissance d'un ordre du jour modifié, qui sera suivi tel que présenté.

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal du 7 octobre 2025
4. Correspondance et communications du bureau
5. Communications de la Municipalité
6. Préavis N° 5/2025 – Budget 2026
7. Préavis N° 6/2025 – Adoption du volet stratégique de la stratégie régionale de gestion des zones d'activités du Pays-d'Enhaut (SRGZA) – Amendement de la Commune de Rougemont
8. Divers et propositions individuelles

3. Procès-verbal du 7 octobre 2025

M. François Margot signale une imprécision dans les communications de la Municipalité concernant les membres du comité de la coopérative CoopRoss. Il demande qu'une partie du paragraphe soit adaptée ; que : « M. Bruno Clément, du Parc naturel régional, sera lui aussi délégué au Conseil d'administration d'InfraRoss. Quant à M. Benoît Peverelli, il est membre de la coopérative. » soit remplacé par : « MM. Benoît Peverelli et Bruno Clément complètent le comité de la coopérative. M. Bruno Clément, du Parc naturel régional, sera lui aussi délégué au Conseil d'administration d'InfraRoss. »

Le procès-verbal, reçu le 24 novembre par courrier électronique, est adopté à l'unanimité moins une abstention, avec la correction, avec remerciements à son auteure.

4. Correspondance et communications du bureau

M^{me} Fabienne Ziörjen fait part des excuses et les vœux du préfet, M. Roland Berdoz, ainsi que des députés M. Pierre-François Mottier et M^{me} Céline Baux. Outre des vœux de fin

d'année, cette dernière se fait l'écho de l'année écoulée au Parlement cantonal, évoquant la situation actuelle et les dossiers en cours. Elle remercie également les autorités communales, en particulier celles et ceux qui ne briguent pas un nouveau mandat. Et ce non sans souhaiter plein succès aux personnes qui se présenteront aux élections du 8 mars 2026.

En ce qui concerne l'Association régionale d'action sociale district d'Aigle et Pays-d'Enhaut (ARASAPE), le bureau a dû nommer une commission ad hoc, afin de soumettre un rapport à la Municipalité. Pour le préparer, ladite commission a rencontré M. Pascal Berruex, municipal représentant le Pays-d'Enhaut à l'association précitée. Un préavis municipal en lien avec l'ARASAPE suivra, l'an prochain.

La présidente communique les dates des conseils de l'an prochain : les mardis soir 24 mars, 23 juin et 6 octobre, ainsi que le samedi 5 décembre au matin. L'installation des nouvelles autorités aura lieu le samedi 30 mai 2026.

Le bureau se démène pour préparer les prochaines élections : tout ménage, annonces, article dans le journal... Mercredi 3 décembre, une soirée d'information a vu la participation d'une vingtaine de personnes. Un certain nombre d'entre elles a déjà apposé sa signature sur les listes officielles. C'est de bon augure. La recherche d'un ou une municipale s'avère plus compliquée. Les démarches continuent. La présidente encourage les unes et les autres à en parler autour d'eux, à leur famille, leurs amis. A la fin de la séance, celles et ceux qui font acte de candidature, futurs conseillers ou municipaux, peuvent d'ores et déjà apposer leur nom sur la liste officielle et la signer.

5. Communications de la Municipalité

M. Jean-Pierre Neff, syndic, apporte les salutations de la Municipalité.

Il a le plaisir d'annoncer que, depuis le 1^{er} novembre, quasi tous les bâtiments communaux sont chauffés grâce à l'énergie produite par le bois de Rossinière. En bénéficient : l'Hôtel de Ville, l'ancienne poste, la grande salle, le bâtiment communal, l'abri PC ; ainsi que la cure et la chapelle Balthus, propriétés du Canton. S'y ajoutent une trentaine de bâtiments privés, raccordés ou à raccorder. Il a fallu quinze ans pour y arriver. Maintenant, pour la plus grande satisfaction de l'exécutif, finis les pellets !

Du côté du service des travaux, au 1^{er} janvier prochain, M. Horea Dolha viendra compléter l'équipe en place.

M. Alain Karnstädt, municipal, informe que, pour faire suite à plusieurs accidents survenus sur la route du Bougnon, rendez-vous a été pris avec le voyer au début de l'année prochaine, afin de trouver une solution pour y améliorer la sécurité.

Concernant les pompiers, il fait savoir que deux cent vingt-trois lettres ont été envoyées en vue du recrutement du 6 novembre dernier. Dix personnes ont répondu présentes et sont d'accord d'entrer au SDISPE¹.

M^{me} Catherine Pilet, municipale, donne des nouvelles de la police des constructions : dès le début 2026, il y aura sur le site de la commune une plateforme dédiée aux mises à l'enquête

¹ SDISPE : Service de défense incendie et de secours du Pays-d'Enhaut

et autres demandes de dossiers d'enquête. L'on y trouvera toutes les informations nécessaires et réponses utiles, y compris les règlements y relatifs. Notons que ladite plateforme a été mise en place avec le concours d'une entreprise locale.

M. Antoine Martin, municipal, rappelle la décision prise un an auparavant par la Municipalité de ne pas renouveler le bail à ferme qui la liait au groupement forestier. Elle souhaitait en effet reprendre la gestion décisionnelle de ses forêts tout en continuant à collaborer avec lui. Cette décision ayant été acceptée par les autres membres du groupement, les règlements ont dû être adaptés pour permettre une gestion différenciée des forêts de ses membres. Ils ont été acceptés par l'assemblée générale puis ratifiés par le Conseil d'Etat. Ils entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2026.

En 2026, des coupes de bois sont prévues dans la forêt des Traversès, au bois de Ratevel, ainsi que dans le secteur des Gros Fonds. Des arbres ont été abattus de manière illicite et laissés sur place dans la forêt communale de la Sauta, en dessous du refuge. L'exécutif a déposé plainte contre inconnu.

Les travaux d'isolation de l'ancienne poste sont pratiquement terminés. La Municipalité est toujours à la recherche d'un locataire.

M. Alexandre Fivat, municipal, donne quelques nouvelles de la fusion des deux entités de la petite enfance, ASIPE² et ARPAJE³. Les nouveaux statuts devraient être prêts d'ici la fin de l'année.

Concernant le Pôle Santé, le municipal rappelle que l'ECA a annoncé qu'à partir du 31 décembre 2028 l'hôpital ne pourrait plus être exploité en tant qu'hôpital. Il souligne qu'est considéré comme hôpital un endroit où les gens ne sont pas capables de sortir par eux-mêmes. Le Conseil d'Etat ne pouvant désormais plus cautionner la construction d'un nouveau bâtiment en raison des restrictions budgétaires, le Conseil de fondation planche sur un énième plan, une énième solution. En point de mire, des urgences 24 heures sur 24 et le maintien de lits au Pays-d'Enhaut.

6. Préavis n° 5/2025 – Budget 2026

De l'introduction du rapport de la commission chargée d'étudier le préavis n° 5/2025, lue par son rapporteur, M. Florian Karlen, il ressort que la situation communale est stable, que les impôts ont réservé quelques surprises réjouissantes et que les prévisions quant à la nouvelle péréquation financière intercommunale ne semblent pas annoncer de changements conséquents pour notre commune. Les coupes budgétaires annoncées par le Canton, en revanche, forcent la Municipalité à une grande prudence, car il est certain qu'il y aura des retombées pour notre commune.

Le budget présenté pour 2026 se veut équilibré. L'exercice présumé devrait dégager un léger excédent de revenu de CHF 10 895.75, après avoir effectué les amortissements obligatoires à hauteur de CHF 214 100.-.

² ASIPE : Association scolaire intercommunal du Pays-d'Enhaut

³ ARPAJE : Association régionale du Pays-d'Enhaut pour l'accueil de jour des enfants

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Les comptes ont été passés en revue par la commission et les réponses à leurs questions figuraient dans les commentaires.

Concernant les comptes 110.480 *Reprise s/fonds de réserve informatique* et 150.480 *Reprise s/fonds de réserve sociétés locales*, M. François Margot demande s'il y a des raisons particulières à ces deux reprises, cette année. En ce qui concerne l'informatique, M. Jean-Pierre Neff répond par l'affirmative : il y a eu une mise à jour des programmes, notamment en lien avec MCH2. Il en est de même pour les sociétés locales. Le syndic fait remarquer qu'avec le nouveau plan comptable MCH2, seuls quelques fonds de réserve subsisteront, avec un règlement type. Il faudra définir lesquels seront conservés et lesquels seront dépensés. Ainsi, si des dépenses concernent l'un ou l'autre des fonds de réserve, elles leurs sont imputées.

En ce qui concerne le compte 110.318 *Assurances, taxes et divers émoluments* (remise à niveau de l'archivage), M. Jean-Pierre Neff répond à M. Marc Michault. Il explique que la Commune est dans un long processus de mise à niveau des archives, chiffré par étapes. Comme il est lié à l'administration, il est imputé à ce compte 110.318. Il est à noter que les différents comptes sont définis par le plan comptable et non par la Commune.

2. FINANCES

La commission se réjouit que la Nouvelle Péréquation Intercommunales Vaudoise (NPIV) ne semble pas remettre en question l'équilibre du ménage communal.

3. DOMAINES ET BÂTIMENTS

310.314 Entretien des montagnes

La commission demande s'il a déjà été envisagé de remplacer les toitures en tavillon par de la tôle afin de réduire les coûts d'entretien tout en prolongeant la durée de vie des couvertures. Il a été répondu qu'il ne reste plus que quelques beaux chalets recouverts de tavillons et que le souhait de la Municipalité était de les maintenir tant que les finances le permettraient.

320.318 Prestations de tiers – travaux forestiers

320.435 Revenu des bois

320.465 Participation subventions de tiers

La Commission a demandé quelques explications concernant ces postes. Il s'agit des effets de l'arrêt du bail à ferme et du passage au mandat de gestion de l'exploitation des forêts communales. On peut désormais se représenter le marché que représente la forêt pour notre commune. Même si les prévisions affichent une légère perte dans ce domaine la Commission se réjouit que la Municipalité ait trouvé une solution pour profiter des richesses communales tout en mettant en place des circuits courts. (Ex : coupe de bois sur la commune, séchage à l'air sur les places de stockage communales, déchiquetage par une entreprise de la région et finalement vente des plaquettes à InfraRoss pour alimenter le CAD communal)

Concernant le compte 320.465, *Participation subventions de tiers*, en réponse à une question de M. Marc Michault, M. Antoine Martin explique qu'il s'agit de subventions versées par le Canton pour faire des coupes dans les forêts de protection. De telles coupes étant souvent

déficitaires, l'Etat rembourse 80 % du déficit, 20 % restant à charge de la Commune. L'augmentation du montant budgétisé est liée au fait que la Commune gère désormais elle-même ses forêts et n'a plus de bail à ferme avec le Groupement forestier.

4. TRAVAUX

430.314 Entretien des routes et chemins

La commission demande si le montant prévu est assez élevé. Il lui est répondu que le poste retrouve justement une valeur normale après plusieurs années plus élevées. Plusieurs travaux ont été approuvés par des préavis ces dernières années ce qui permettra également de délester ce poste.

Concernant le compte 440.301, *Salaires et personnel* (parcs, promenade, cimetières), constatant une augmentation de 50 % concernant le montant budgétisé, M^{me} Maëlle Dutoit Jupaj souhaite des précisions. M. Jean-Pierre Neff explique que l'entier de la masse salariale du service des travaux est réparti dans les différents dicastères, en fonction du nombre d'heures que les employés passent à telle ou telle tâche. Difficile de prévoir ce qu'ils vont faire. De plus, comme il y a deux employés et un chef qui fait beaucoup de travail administratif, il arrive que la Commune ait recours à d'autres entreprises s'il y a des malades, ce qui diminue la partie salaire et personnel.

M. Flavien Marmillod se demande si Rossinière a pu bénéficier du rabais GastroVert mis en place par la SATOM. M. Antoine Martin répond que le quota permettant d'en bénéficier a été atteint. Il fallait 10 kg de masse par habitant pour obtenir un rabais de 40 francs par tonne de déchets incinérables livrés. Ces chiffres vont cependant changer à partir de 2026. L'entreprise a en effet mis en place une grille adaptative : plus on leur redonne de masse, plus on a de rabais. On continuera donc de bénéficier d'un rabais, qui risque cependant de diminuer ces prochaines années.

5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

La Commission n'a pas eu de question concernant ce chapitre.

Concernant le compte 510.314, *Entretien des classes et divers*, M^{me} Maëlle Dutoit Jupaj demande de quoi il s'agit exactement. M. Jean-Pierre Neff n'ayant pas la réponse, il va se renseigner.

7. SÉCURITÉ SOCIALE

La commission constate que la participation à l'accueil de la petite enfance est plus conséquente année après année bien que chaque parent ne puisse pas forcément se permettre de financer la garde de leurs enfants. Il est répondu que pour les parents, le coût pour la garde des enfants est lié au revenu. Il est donc normal que dans une région comme la nôtre où les salaires ne sont pas forcément élevés, en comparaison à d'autres régions plus aisées, de devoir injecter plus d'argent pour assurer le bon fonctionnement de ces instances.

Il est aussi expliqué qu'il y a une quinzaine d'années le montant de ce poste ne dépassait pas CHF 10 000.- Cette hausse des coûts met en évidence le changement dans la manière de prendre en charge les enfants.

8. SERVICES INDUSTRIELS

La commission se réjouit que les frais liés à l'entretien du réseau d'eau semblent se stabiliser à la suite des travaux de ces dernières années.

CONCLUSION

La lecture du budget 2026, en comparaison au budget 2025 et aux comptes 2024, démontre une grande maîtrise des frais de fonctionnement communaux de la part de la Municipalité. Celle-ci permet de contrôler les dépenses tout en s'adaptant aux charges non maîtrisables qui continuent d'augmenter au fil des ans.

La commission se réjouit d'entrevoir les premiers effets du changement de mandat de gestion des forêts communales, notamment de pouvoir dès à présent comptabiliser les mouvements financiers dans nos comptes et non plus subir la répartition des frais de fonctionnement du groupement comme cela se faisait auparavant.

La Nouvelle Péréquation Intercommunales Vaudoise (NPIV) ne semblant pas apporter de changement majeur pour notre commune, il faudra observer de près ce que réservent les coupes budgétaires cantonales en 2026 car ce sont finalement elles qui pourraient le plus nous impacter.

La commission remercie M. Jean-Pierre Neff, syndic, et M^{me} Christine Pilet, boursière, pour leurs explications précises et détaillées. Au vu de ce qui précède, elle propose d'adopter le préavis 05/2025 relatif au budget communal 2026 tel que présenté.

Concernant le compte 150.365, *subventions et participations*, M. Hervé Martin constate que le montant alloué à l'Echo de Corjon est supérieur à ces dernières années. M. Jean-Pierre Neff explique que la Municipalité a été contactée par la société. Elle va changer d'uniforme, mais surtout, pour succéder à José Niquille, elle a engagé un nouveau directeur, salarié. Afin de pouvoir honorer son salaire, elle a demandé une augmentation pérenne de la subvention versée par la Commune. Sous réserve de son approbation par le conseil, bien entendu.

Sans autre question, le budget est adopté à l'unanimité, puis, notre syndic remercie l'assemblée de sa confiance.

7. Préavis N° 6/2025 – Adoption du volet stratégique de la stratégie régionale de gestion des zones d'activités du Pays-d'Enhaut (SRGZA) – Amendement de la Commune de Rougemont.

Dans son rapport, lu par M. Flavien Marmillod, rapporteur, la commission ad hoc rappelle que le conseil a accepté le volet stratégique de la SRGZA l'an dernier. La Commune de Rougemont ayant fait un amendement, les deux autres Communes du Pays-d'Enhaut doivent également l'accepter.

L'amendement précité modifie légèrement le passage concernant la vocation des zones et les possibilités de logement. En parlant de logement de fonction, la nouvelle formulation semble donner un peu plus de marge : lors d'une construction dans ces zones, cela pourrait permettre de créer un logement lié à l'entreprise.

Pour Rossinière, cela ne change pas grand-chose : un seul secteur se trouve sur le territoire. Il y a en outre la zone mixte Gare-Grand Chalet qui permet d'accueillir des logements.

Sans question, les membres présents acceptent à l'unanimité, d'adopter le volet stratégique de la Stratégie régionale de gestion des zones d'activité tel qu'amendé.

8. Divers et propositions individuelles

Répondant à M^{me} Estelle Martin qui s'enquiert du sort du lac du Vernex, M. Jean-Pierre Neff explique que le groupe E, en charge de son exploitation, a toujours pour projet d'agrandir et de rehausser le barrage actuel. La surface du lac en serait augmentée. Curer le lac étant mission impossible, l'idée est de charrier les alluvions, les fines, par le biais d'un canal. Le courant éviterait qu'elles ne s'y déposent. La solution évoquée aurait des effets sur le long terme. Notons que le charriage doit se faire le plus naturellement possible : l'heure est à la renaturation des cours d'eau, de la Sarine en particulier. Une étude préliminaire a été déposée au Canton. Le groupe E prend le taureau par les cornes.

M^{me} Barbara Savoy demande ce qu'il en est du crédit voté pour un nouvel hôpital. M. Alexandre Fivat précise alors qu'en l'état actuel, la construction ne se faisant pas, ledit crédit n'a pas de raison d'être dépensé. Il ajoute que les autres entités du Pôle Santé, l'EMS, le CMS et le centre d'accueil temporaire (CAT) se portent à merveille.

M. François Margot, quant à lui, souligne que ce qui arrive à l'hôpital est en quelque sorte une chance à saisir : chance de sortir des contraintes techniques et administratives liées au terme technique « hôpital » ; chance d'inventer un système moins contraignant, où les coûts seraient moindres. Il invite les uns et les autres à soutenir les efforts faits pour défendre un service d'urgences et des lits au Pays-d'Enhaut.

De nombreuses pistes et idées sont ensuite évoquées : M. André Schopfer parle d'un partenariat avec un autre hôpital ; de transformer le bâtiment actuel par étapes, et de le mettre petit à petit en conformité. M^{me} Estelle Martin demande si la question des personnes en fin de vie, de celles et ceux qui ont passé leurs jours au Pays-d'Enhaut et souhaitent y mourir, est partie intégrante de la discussion.

M. Alexandre Fivat rappelle que le Canton a garanti le maintien de « quelque chose », dont la forme reste à définir, et ce dans un délai de trois ans, lié aux exigences de l'ECA. Des projets sont en route. Parmi les solutions envisagées : devenir une aile de l'hôpital de Rennaz ; la médicalisation de certaines chambres d'EMS, pour accueillir les personnes en fin de vie.

M. François Margot demande s'il y a un lien entre la démarche institutionnelle autour de l'ARASAPE, évoquée dans les communications du bureau, et la fusion, au Pays-d'Enhaut, entre l'ASIPE et l'ARPAJE. Concernant l'ARASAPE, M^{me} Catherine Pilet et M. Alexandre Fivat expliquent que le Pays-d'Enhaut n'est concerné que par la partie « action sociale » de l'association et non par la petite enfance. En tant que membre de l'ARASAPE, il est appelé à valider la dissolution de l'entité regroupant l'action sociale et la petite enfance, secteur qui sera à l'avenir géré par la région d'Aigle. Quant à la fusion entre l'ASIPE et l'ARPAJE, elle a été mise en route quand la municipale s'occupait de ce dicastère. S'inspirant d'autres régions, au Pays-d'Enhaut, l'objectif est de regrouper sous un même toit ce qui concerne école et petite enfance.

Non sans souligner qu'une commission a été convoquée sans même qu'il y ait de préavis municipal, M. Jean-Pierre Neff met en évidence le côté anti-démocratique de la « couche intermédiaire » constituée par les associations intercommunales : les parties concernées sont tellement nombreuses qu'un système a été mis en place afin d'éviter au maximum que les conseils communaux votent des amendements aux préavis proposés.

M^{me} Dorothée Ramel s'interroge sur le bien-fondé du panneau d'interdiction de s'arrêter et de stationner à côté de la fontaine de La Tine. M. Alain Karnstädt explique le pourquoi de ce choix. Décision a été ainsi prise, car à la première neige, des voitures étaient parquées devant le panneau d'interdiction de stationner et il a fallu faire intervenir la gendarmerie pour les faire évacuer. L'interdiction de s'arrêter a donc été également installée pour éviter que des voitures ne stationnent à cet endroit et ne soient endommagées lors du déneigement, parce qu'on n'a pas retrouvé leur propriétaire. La conseillère fait remarquer qu'il n'y a aucune place de parc à La Tine, à part sa propre place privée : suivant la quantité de neige, les habitants de Village Derrière ne peuvent plus monter ; il faut bien qu'ils laissent leur voiture quelque part. M. Jean-Pierre Neff ajoute que c'est une disposition prise après discussion avec la gendarmerie ; c'est une solution qui peut paraître extrême mais, expérience faite, mieux vaut être trop sévère et délivrer des dérogations si nécessaire.

M. André Schopfer, quant à lui, trouve dommage qu'on prenne de telles mesures : entre interdiction de stationner et de s'arrêter, il y a une grande différence ; bientôt, plus personne ne s'arrêtera chez nous, tant il y a de panneaux d'interdiction. Cela va à l'encontre de la convivialité.

Notons qu'au niveau des panneaux, c'est le service cantonal des routes qui valide ceux qui sont finalement installés.

Pour conclure concernant le panneau installé vers la fontaine de La Tine, M^{me} Dorothée Ramel émet le souhait qu'on ne laisse que le panneau d'interdiction de stationner et que soit supprimée l'interdiction de s'arrêter. Le municipal responsable en prend bonne note.

La discussion se poursuit autour des panneaux d'interdiction posés sur la route du Revers. M. Alain Karnstädt fait remarquer qu'elles concernent les camping-cars. Plus particulièrement les saisonniers qui viennent dans notre région et cherchent par tous les moyens à sortir un minimum d'argent de leur poche, arguant qu'il n'y a pas de logement disponible chez nous. Il y a le touriste de passage, à qui l'on pourrait proposer de rester quarante-huit à septante-deux heures sur des places dédiées, et les autres. C'est un équilibre délicat à trouver. Habitée des promenades au bord du lac, M^{me} Estelle Martin souligne la difficulté qu'ont certainement les Communes à trouver la solution idéale. Les personnes qu'elle y a croisées ne sont assurément pas de passage, pour découvrir la région, et n'hésitent pas à abandonner leurs déchets. M^{me} Catherine Pilet ajoute que le gros problème, ce sont ceux qui ne respectent pas les règles ; les sacs poubelles qui traînent et finissent éventrés par les renards, alors qu'il y a une poubelle juste à côté. Au cours de la discussion, M^{me} Dorothée Ramel fait part de son expérience à Rougemont : à l'endroit où peuvent s'arrêter les camping-cars, il y a un panneau avec un code QR, qui permet de payer sa taxe de séjour et de s'informer sur les activités possibles dans la région. M. Jean-Pierre Neff fait remarquer qu'il y a aussi de tels lieux de stationnement à Rossinière, où les intéressés peuvent s'installer ; ils ont été mis en place par Pays-d'Enhaut Région, dans les trois communes. Il est vrai que l'été passé, ils étaient inaccessibles à cause des travaux ; il en sera autrement à l'avenir. Il mentionne que les mesures prises à l'heure actuelle ont été engendrées par des plaintes reçues par la Municipalité. L'objectif n'est pas de devenir une commune policière, mais de trouver un juste équilibre.

M. François Margot remercie pour les carafes d'eau de Rossinière mises à disposition ; il remercie aussi la Municipalité, la présidente du conseil, pour le travail accompli.

M^{me} Maëlle Dutoit Jupaj demande si, cet hiver, Télé Leysin Les Mosses La Lécherette propose à nouveau un abonnement à 50 francs pour les élèves du Pays-d'Enhaut. M^{me} Catherine Pilet répond par l'affirmative.

M. Christophe Moinat prend des nouvelles du centre d'activités CARoss. M. Jean-Pierre Neff informe que le délai pour la remise des locaux du Parc naturel régional, autrement dit le premier étage administratif, est le 1^{er} septembre 2026. Il explique que les entreprises adjudicatrices qui vont faire les travaux ont été désignées. Les bois des forêts de Rossinière choisis pour la construction vont bientôt être acheminés sur place : dès le début de l'année, on verra arriver des éléments en bois. Une grande partie sera préfabriquée en atelier. Une fois la structure posée, un bouquet sera organisé, avec une visite des lieux. Des entreprises locales de charpente seront responsables de la construction. Le syndic souligne le défi qu'a représenté le transfert technologique entre l'EPFL, qui a développé de nouvelles technologies, et lesdites entreprises. Puis il évoque la section bois du Pays-d'Enhaut, membre de la Fédération vaudoise des entrepreneurs, dont font partie quasi toutes les entreprises de charpente, menuiserie, ébénisterie de la région. L'idée est qu'un maximum d'employés puissent dire « j'ai travaillé sur ce bâtiment » même si l'entreprise qui les emploie n'a pas elle-même le mandat ; il y aura besoin de beaucoup de main d'œuvre.

La parole n'étant plus demandée, l'heure est aux vœux. M. Jean-Pierre Neff remercie les unes et les autres de leur engagement tout au long de l'année, non sans oublier ses collègues de la Municipalité. Il remercie également les personnes qui désirent briguer un nouveau mandat, le bureau pour l'énergie déployée afin de trouver des candidats et souhaite à toutes et tous de belles fêtes. Puis il convie l'assemblée à un apéritif au stand du Téléthon, qui sera suivi du traditionnel repas offert par la Commune. Le mot de la fin est pour la présidente, qui clôt ce dernier conseil de l'année et transmet à son tour ses vœux.

La Présidente



F. Ziörjen



La Secrétaire



M. Buri